

# ACTION URGENTE

## UNE JOURNALISTE LIBÉRÉE SOUS CAUTION

**La journaliste Hengameh Shahidi a été libérée sous caution le 1<sup>er</sup> novembre, après avoir été détenue quatre mois sans être jugée à Téhéran, la capitale. Elle avait entamé une grève de la faim six jours avant sa libération afin de protester contre sa détention.**

**Hengameh Shahidi**, âgée d'environ trente-quatre ans, appartient au Parti de la confiance nationale, un parti politique d'opposition dirigé par le religieux réformiste Mehdi Karroubi, candidat à l'élection présidentielle qui s'est tenue en juin 2009 et dont le résultat controversé a donné lieu à des manifestations massives. Préparant actuellement une thèse dans une université britannique, Hengameh Shahidi était retournée en Iran afin de conseiller Mehdi Karroubi sur les questions concernant les femmes lors de sa campagne électorale. Elle a été arrêtée le 30 juin et placée à l'isolement pendant cinquante jours à la prison d'Evin, à Téhéran, avant d'être transférée dans une cellule avec une autre femme.

Des responsables de la prison ont menacé Hengameh Shahidi de la punir si elle poursuivait sa grève de la faim. Cela contraste avec l'impunité dont jouissent les membres des forces de sécurité responsables de violences. Selon le site Internet Norooz, elle a demandé à ses parents : « *Les personnes qui m'ont battue dans les sous-sols de la prison d'Evin ont-elles été traduites devant le comité disciplinaire [pénitentiaire] ?* »

Hengameh Shahidi souffre d'une maladie cardiaque et de dépression. Ces deux pathologies nécessitent un traitement régulier, qu'elle a refusé d'observer lors sa grève de la faim. Selon le Comité des reporters des droits humains (CHRR), elle a expliqué à sa famille : « *C'est le seul moyen dont je dispose pour protester contre ma situation. Soit je suis libérée, soit c'est mon cadavre qui sortira de la prison d'Evin.* » Dès sa sortie de prison, elle a été emmenée à l'hôpital. On ignore quel est son état de santé actuel.

Elle a été libérée moyennant une caution de 900 millions de rials (plus de 60 000 euros). Une audience de la 26<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran a été fixée au 4 novembre. Selon son avocat, qui n'a pas pu s'entretenir avec elle depuis début octobre, elle est accusée de « *participation à des manifestations illégales, conspiration en vue de nuire à la sûreté de l'État, propagande contre le régime, trouble de la confiance publique et insulte à la présidence de la République islamique d'Iran.* »

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :**

- réjouissez-vous de la libération sous caution de Hengameh Shahidi, mais dites-vous inquiet à l'idée que les accusations dont elle doit répondre semblent liées uniquement au fait qu'elle a exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression ;
- demandez l'abandon de ces charges car, si elle était reconnue coupable et incarcérée, elle serait une prisonnière d'opinion ;
- demandez l'ouverture d'une enquête impartiale sur les coups qu'elle aurait reçus pendant sa détention et que tous les responsables présumés de ces atteintes soient traduits en justice.

**ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2009 À :**

Responsable des autorités judiciaires à Téhéran :

Mr Ali Reza Avaei  
Karimkhan Zand Avenue  
Sana'i Avenue, Corner of Ally 17, No 152  
Tehran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : [avaei@Dadgostary-tehran.ir](mailto:avaei@Dadgostary-tehran.ir)

Formule d'appel : *Dear Mr Avaei, / Monsieur,*

Responsable du Comité parlementaire spécial pour le réexamen des arrestations effectuées après l'élection :

Parviz Sorouri, Majles-e Shoura-ye Eslami,  
Baharestan Square,  
Tehran, République islamique d'Iran

Fax : + 9821 33440 309

Courriers électroniques : [sorouri@majlis.ir](mailto:sorouri@majlis.ir)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur,*

**Copies à :**

Secrétaire général du Parti de la confiance nationale :

Mehdi Karroubi

**Courriers électroniques : via son site**

**Internet :**

<http://www.etemademelli.ir/contactus/>

(premier champ : nom ; cinquième champ : objet ; texte dans le grand cadre)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 231/09 (MDE 13/093/2009). Pour plus d'informations : [www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/093/2009/fr](http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/093/2009/fr).

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UNE JOURNALISTE LIBÉRÉE SOUS CAUTION

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au cours des jours qui ont suivi l'annonce, le 13 juin, de la victoire du président sortant Mahmoud Ahmadinejad à l'élection présidentielle, des centaines de milliers d'Iraniens ont pris part à des manifestations massives et généralement pacifiques dans tout le pays afin de contester l'issue du scrutin. Les autorités ont rapidement restreint de manière radicale les libertés d'expression, d'association et de réunion ; les télécommunications et l'accès à Internet ont été fréquemment interrompus. Elles ont interdit aux journaux iraniens de publier des informations sur les troubles affectant l'ensemble du territoire et les journalistes étrangers n'ont plus été autorisés à circuler dans la rue, leurs visas n'ont pas été renouvelés et certains ont même été arrêtés ou expulsés d'Iran. Une vingtaine de journalistes, arrêtés depuis l'élection présidentielle controversée du 12 juin, seraient toujours détenus ou incarcérés.

En réaction aux manifestations massives, les forces de sécurité – notamment les *bassidji* (miliciens volontaires) – ont été largement déployées. Environ 4 000 personnes ont été arrêtées dans les trois ou quatre semaines qui ont suivi l'élection, parmi lesquelles des personnalités politiques de premier plan proches des candidats à l'élection présidentielle Mir Hossein Moussavi et Mehdi Karroubi, ainsi que de l'ancien président Khatami, qui soutenait la campagne de Mir Hossein Moussavi. Certains défenseurs des droits humains, ainsi que des journalistes, ont aussi été arrêtés. Ils n'ont pas pu consulter d'avocat mais ils ont reçu, pour la plupart, la visite de membres de leur famille. Les arrestations se sont poursuivies de façon sporadique, visant notamment les étudiants qui ont continué à manifester sur les campus depuis le début de l'année universitaire, en septembre.

Les forces de sécurité ont eu recours à une force excessive, tuant des dizaines de manifestants et en blessant des centaines d'autres – dont certains ont succombé à leurs blessures. D'autres encore ont été blessés ou sont morts en raison d'actes de torture infligés pendant leur détention.

Les procès collectifs de centaines de personnes qui ont débuté le 4 août, notamment le dernier en date qui s'est tenu le 25 août, étaient totalement iniques. Des détenus ont passé des « aveux » relatifs à des accusations formulées en termes imprécis au sujet de faits qui ne sont souvent pas des infractions pénales prévues par la loi. Ces « aveux » – obtenus, semble-t-il, sous la contrainte – ont été déclarés recevables par le tribunal. Certaines personnes jugées ont été filmées formulant ce type d'« aveux », et ces séquences ont été diffusées à la télévision avant leur procès. Au moins quatre personnes ont été condamnées à mort et d'autres accusés encourent la peine capitale. Des dizaines de personnes auraient été condamnées à des peines d'emprisonnement, dont au moins une à quinze ans de réclusion.

Des responsables iraniens ont confirmé que certaines des personnes arrêtées à la suite des manifestations qui ont suivi l'élection avaient été torturées ou soumises à d'autres mauvais traitements et que ces violations s'étaient déroulées dans un centre de détention au moins, celui de Kahrizak, à la périphérie de Téhéran, fermé depuis par le guide suprême, l'ayatollah Khamenei. Douze responsables de la police et un juge, impliqués dans le transfèrement des détenus à Kahrizak, risqueraient d'être jugés pour leur rôle dans ces violations. Le 9 septembre, Farhad Tajari, un membre du Comité parlementaire spécial pour le réexamen des arrestations effectuées après les élections, a déclaré à l'agence de presse Fars qu'une « *audience du tribunal consacrée aux violations de la loi commises dans l'affaire de Kahrizak se tiendrait dans un avenir proche* ».

Le 7 septembre, des membres des forces de sécurité iraniennes ont fermé les locaux du comité co-fondé par Mehdi Karroubi et un autre candidat à l'élection présidentielle, Mir Hossein Moussavi. Les témoignages recueillis par ce comité au sujet des violences dont ont été victimes des manifestants et des détenus lors des rassemblements qui ont suivi l'élection ont été confisqués. Amnesty International craint que les personnes qui ont apporté leur témoignage ne subissent des représailles de la part des forces de sécurité (voir <http://www.amnesty.org/fr/news-and-updates/iranian-rape-and-torture-victims-renewed-risk-20090910>). Le Tribunal spécial pour le clergé – qui traite les affaires impliquant des religieux et n'est pas soumis au contrôle des autorités judiciaires – a été saisi à la suite des déclarations publiques de Mehdi Karroubi faisant état de viols et d'autres actes de torture, et celui-ci a été mis en cause.

Action complémentaire sur l'AU 231/09 MDE 13/116/2009, 3 novembre 2009

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

